

Etaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIÈRE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Jean LACHAUME, Monique BENOIST, Sylvie ENON, Joël WIMART(S), Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Ariel FABIEN, Jean-Luc DUGAS, Charles POIRIER, Marie-Laurence LUMINEAU, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles ONILLON, Gilles RAMPILLON, Robert GIRAULT, M. MENARD(S), Claude FERJOU, Jean-Paul GODET, Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Jean-Luc ROY, Martine CHARGE, Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU et RABILLOUD Hélène

Etaient excusés : MM. Michel CORNUAULT, Jean Noël HAY, Michel JOUTEAU, Jean-Michel BODIN, Jacques BITAUD,

Secrétaire de Séance : Gérard BONNIN

Etaient absents : MM JOUBERT et M. TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance en faisant lecture des procurations et des excusés.

M Gérard BONNIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité des présents.

CULTURE

1. ASSOCIATIONS

- dossiers de demande de subvention des associations

Aide aux activités de qualité

Association Football Club du Pays Argentonnais

Association : formation et pratique du football ; école de football.

234 adhérents adultes et enfants – 1 salarié/ 60 bénévoles selon les manifestations.

Objet de la demande : emploi d'un salarié en CDD (en CDI au 1^{er} juillet 2009) avec un Brevet d'Etat d'éducateur sportif – 151h/mois (emploi à l'année). Il gère et coordonne l'école de foot, entraîne les Benjamins ainsi que les Seniors et 18 ans. Les séances seniors sont prévues minimum 2 fois par semaine pour environ 100 séances annuelle. L'école de foot a lieu le mercredi et le vendredi pour les Benjamins.

Proposition du comité d'animation : favorable – 3 000 €

Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Aide au montage de projets associatifs

Association La Colporteuse

Association : organisation de manifestations socioculturelles, de chantiers de jeunes, d'un jardin participatif et d'animations itinérantes. L'association localisée au château de Sanzay a pour objectif de dynamiser le territoire Argentonnais en faisant partager et échanger la population locale.

Adhérents de plusieurs communes du territoire.

Objet de la demande : **Saison culturelle** d'avril à septembre 2009 comprenant : veillées et week-end culturel et artistique au Château de Sanzay – Animations itinérantes en Argentonnois à l'aide d'une caravane aménagée.

Proposition du comité d'animation : favorable – 4700 €
Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Association Football Club du Pays Argentonnois

Association : cf. au dessus

Objet de la demande :

Demande d'aide au projet pour le **Tournoi Prestige du 30-31 mai 2009** au stade d'Argenton Les Vallées. Tournoi des poussins + benjamins + 13-15 ans. Equipes du Nord du Département / Vendée et Maine et Loire.

Proposition du comité d'animation : favorable – 2000 €
Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Foyer Socio-Educatif du Collège Blaise Pascal

Association : Foyer du collège public d'Argenton les Vallées

Objet de la demande : Rencontre entre les classes de 6^{ème} et de CM2 du réseau des écoles publiques de l'Argentonnois (réseau d'Argenton) autour d'un « **défi-maths** ». Cette journée a pour objectif, pour les futurs élèves de 6^{ème}, de partager un moment de travail au sein de leur futur établissement scolaire. Le foyer souhaite récompenser les élèves par **des prix**. 200 élèves sont concernés (7 classes de primaire et 2 de collège).

Proposition du comité d'animation : attente avis commission 36 €
Avis de la commission « activités culturelles » : défavorable ; projet cadre scolaire

Association Foyer Socio Educatif du collège Molière

Association : Organisation d'actions et de manifestations pour soutenir les activités pédagogiques de l'établissement.

Objet de la demande : Etude de **la presse** écrite puis audiovisuelle, production d'articles et d'un reportage vidéo. Dans le cadre d'un **itinéraire de Découverte** (2h/semaine), les élèves de 4^{ème} (41) s'initient à la lecture de la presse, rencontrent un journaliste, enquêtent et produisent des articles (concours « Graines de Reporters » avec la NR) puis étudient les techniques de réalisation audiovisuelle. Visite du siège de la NR le 17 février.

Proposition du comité d'animation : attente avis commission 90,59 €
Avis de la commission « activités culturelles » : défavorable ; projet cadre scolaire

Basket du Pays Argentonnois

Association : Formation et pratique du basket.

Objet de la demande : Organisation de **rencontres de championnat et coupe de France au gymnase d'Argenton les Vallées**. Mise en place de 2 ou 3 rencontres de championnat de France NF2 et trophée Coupe de France de Basket Ball. Accueil de 300 à 500 personnes. Entrée à tarif limité (3 €) et gratuite pour les moins de 18 ans.

Date prévue : 7 février contre Poiré sur Vie/ 14 mars contre Angers/ 4 avril contre Gimont.

Proposition du comité d'animation : attente avis commission 3 500 €
Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Association des Sts Patics

Association : objet social de l'association : à travers la réalisation, l'écriture, la mise en scène de nouveaux spectacles, être un support au plaisir individuel et collectif de ses membres et de son public. Siège social sur le territoire (Moutiers sous Argenton), 60 membres.

Objet de la demande : **Les 20 ans des Sts Patrics** – 6/7 juin 2009 à Moutiers sous Argenton.

Le samedi : accueil de spectacles de théâtre de rue, de fanfares, de la danse, de la chorale, des spectacles pour enfants. Intervention d'artistes professionnels et amateurs : Fanfare Snob de Niort, Cie Zygomatic, La Colporteuse, Théâtre de la Motte St Heray, Yolande Dumas...

Spectateurs attendus : entre 1500 et 2000 personnes.

Le dimanche : temps convivial et de plus petite jauge entre 250 et 300 personnes, avec sieste contée.

Accès gratuit.

Plusieurs associations argentonnoises sont partenaires du projet. Recherche d'une démarche d'éco manifestation : recyclage des papiers, toilettes sèches, gobelets réutilisables...

Proposition du comité d'animation : favorable – 6 000 €

Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Aide à la communication d'un projet

Association des AAA

Association : organisation de randonnées, expositions, visites à la découverte de l'Argentonnois. Animation au Moulin des Plaines. L'association cherche à promouvoir des circuits de randonnée.

Objet de la demande : Exposition de documents d'archive sur le thème d'hier à aujourd'hui à Argenton les Vallées. Prise en compte de la nouvelle commune avec ses 3 quartiers.

7-8 mars 2009 à la salle des fêtes d'Argenton les Vallées

Proposition du comité d'animation : favorable – 100 €

Avis de la commission « activités culturelles » : favorable

Demande de subvention hors cadre du règlement

Association des Parents d'Elèves d'Argenton L'Eglise

L'APE organise un séjour d'une semaine en Vienne sur la thématique du Cirque. Pour prolonger ce séjour, il est prévu en classe l'intervention d'un professionnel du cirque, puis que les enfants puissent se déplacer au cirque. La demande de subvention porte sur ces deux derniers temps.

- La CCA ne peut pas aider ce projet qui concerne le cadre scolaire.

Foyer du collège Molière

Demande de subvention pour les activités pédagogiques menées par les enseignants pour les élèves :

- Activité sportive à l'Ile d'Oléron
 - Découverte de Paris, géographie, science et culture
 - Sortie pédagogique en Angleterre
 - Séjour pédagogique au Musée Ste Croix de Poitiers
- La CCA ne peut pas aider ce projet qui concerne le cadre scolaire.

Section Argentonnoise de Thouars Basket

Demande de subvention sur les frais de déplacement de l'entraîneur.

- La CCA ne peut pas aider ce projet :
- association qui n'a pas son siège social sur le territoire
- demande qui ne correspond pas au règlement (demande sur les déplacements du salarié)

Association Basket Pays Argentonnois

Club de basket affilié à la FFBB. Démarche pédagogique auprès des enfants, école de baby et de mini-basket. Projet d'intervention dans les écoles de l'Argentonnois.

Demande de subvention sur les frais de déplacement de l'entraîneur et le matériel acheté.

- La CCA ne peut pas aider ce projet :
- demande qui ne correspond pas au règlement (demande sur les déplacements du salarié)
- nota : en 2008, la même demande a été formulée par l'association et a reçu un avis favorable, par erreur.

Association Sportive du collège Molière de Bouillé Loretz

Demande de subvention pour la participation d'un élève du collège Molière au championnat de France UNSS de Cross Country.

- La CCA ne peut pas aider ce projet qui n'entre pas dans le cadre du règlement

Il est proposé au Conseil Communautaire de

SE PRONONCER sur l'octroi des subventions proposées par la commission culture

Les membres du Conseil valident à l'unanimité l'ensemble des demandes de subventions.

M. MENARD précise que la Commission Culture travaille actuellement à une réflexion sur le règlement des subventions aux associations pour une proposition lors du prochain conseil notamment pour les demandes scolaires (pas dans les statuts actuellement) et les demandes de transports (uniquement vers la piscine aujourd'hui).

Il rappelle également, qu'il faut être très vigilant sur la double subvention, à savoir demandes aux communes et à la Communauté de Communes.

Pour l'année 2008, le montant total de versement de subvention s'élève à 34 776,51 € dont 7 115,26 € correspondant à des subventions 2007.

2. RESIDENCE :

La Communauté de Communes a pris en mars 2007 la compétence résidence d'artiste afin de : «souten[ir] la création artistique par la mise en place sur son territoire de résidences d'artistes dédiées à cette création ainsi qu'à la sensibilisation des habitants. Aussi la Communauté de Communes, dans ce cadre, favorise la mise en œuvre de temps de sensibilisation auprès des habitants par l'organisation de rencontres et d'échanges entre les artistes résidents et la population », cf Statuts de la CCA .

- Société en participation

La mise en place de la 1^{ère} résidence d'artiste en Argentonnois se fait dans le cadre de la Convention de développement culturel signée avec la DRAC, le Pays Thouarsais et les 3 Communautés de Communes du territoire.

La DRAC a demandé que soit apporté à la Communauté de Communes un appui technique pour la mise en place de ce projet. Aussi, le théâtre de Thouars (Association S'il vous Plaît) est porteur du projet de résidence auprès de la DRAC. La subvention de la DRAC sera donc versée directement à l'association S'il vous plaît.

Afin que la Communauté de Communes soit autonome sur ce projet, l'association S'il vous Plaît propose de créer une «société en participation» spécifiquement dédiée à la résidence d'artiste en Argentonnois. Cette société est dépourvue de personnalité morale. Elle définira les responsabilités et les apports financiers de chaque partie, l'association S'il vous plaît apportant l'aide financière de la DRAC. La Communauté de Communes sera gérante de la société.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

ACCEPTER le principe de la création de cette société en participation,

AUTORISER le Président à signer la dite convention créant la société et à engager toute démarche et dépense nécessaire à sa mise en œuvre.

- **Convention de résidence avec la Cie Pyramid**

La Compagnie Pyramid de Rochefort va être accueillie en Argentonnois pour une résidence d'artiste. Cette Compagnie travaille sur le hip-hop. Quatre semaines et 2 jours de résidence sont prévus. Dans ce cadre, une convention sera signée entre la Compagnie Pyramid et la Communauté de Communes afin de définir les obligations de chacun (cf informations jointes en annexe de la notice). La Communauté de Communes prend à sa charge les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de certaines actions culturelles. La Compagnie Pyramid s'engage en échange à proposer des interventions culturelles sur le territoire (interventions en milieu scolaire : collèges et primaires, ouverture de la création au public).

Il est proposé au Conseil Communautaire de

AUTORISER le Président à signer la convention de résidence avec la Compagnie Pyramid et à engager toute démarche et dépense nécessaire à sa mise en œuvre.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité la création de société en participation et la convention de résidence

POUR INFORMATION PROGRAMME ET ORGANISATION DE LA RESIDENCE

La Compagnie Pyramid de Rochefort, composée de 6 artistes, sera accueillie en résidence par la Communauté de Communes de l'Argentonnois. Cette résidence lui permettra de travailler sur deux de ses prochaines créations et d'intervenir auprès des habitants de l'Argentonnois par des actions culturelles.

LES OBJECTIFS

- *Offrir à une compagnie les conditions financières, techniques, logistiques favorables à :*
 - o *La création (recherche, écriture, création, répétitions, scénique et technique)*
 - o *La rencontre et l'échange (ateliers de pratique artistique, répétitions publiques, représentations gratuites)*
 - o *La médiation/ le développement artistique*
- *Sensibiliser le public à la création artistique*
 - o *Comprendre les tenants et les aboutissants de la réalisation d'une création*
- *Ouvrir le territoire à une nouvelle dynamique culturelle :*
 - o *Encourager la création artistique sur le territoire argentonnois*
 - o *Mettre en valeur le territoire par le biais de l'art*
 - o *Créer une interaction entre culture et territoire*
 - o *Dynamiser et diversifier l'offre culturelle*
 - o *Impliquer le territoire au domaine de l'art, sensibiliser un public jeune et adulte*
 - o *Renforcer les Festivals de l'argentonnois*

Ce projet de résidence permet également un travail de partenariat entre la Communauté de Communes de l'Argentonnois et l'association S'il vous plaît autour de ce projet.

LE PROGRAMME

1. En ouverture de la résidence... un spectacle de Hip Hop - « Etats d'âme »

Ce spectacle sera suivi d'un temps d'échange avec la Compagnie.

"ETATS D'ÂME" - Pièce chorégraphique pour six danseurs - Création 2008

Vendredi 6 février 2009 – 20h30 à CERSAY 79 (Salle des fêtes) GRATUIT

2. Création en résidence

La Compagnie Pyramid va être accueillie en résidence en Argentonnois. Lors de ses séjours, les danseurs vont pouvoir travailler sur leurs spectacles.

*Plusieurs dates sont d'ores et déjà retenues : **16 au 20 février 2009** et du **13 au 17 avril 2009**. Pendant ces deuxières résidences, la Compagnie travaillera sur son spectacle « On est pas des clichés ».*

Deux autres résidences sont également prévues en fin d'année 2009 pour travailler sur le spectacle « Le Chantier ».

La Communauté de Communes a souhaité que ses habitants puissent découvrir le projet de résidence d'artiste et entrer en contact avec les artistes. Aussi, les actions culturelles proposées ciblent plusieurs publics.

3. Ouverture au public – « On est pas des clichés »

Afin que chacun puisse apprécier la création artistique, il est proposé aux habitants de participer à des temps d'ouverture au public. Ainsi, la Compagnie pourra présenter l'état de son travail. Ce temps sera suivi d'échanges avec les artistes.

1^{ère} séance : Mercredi 18 février 2009 – 2^{ème} séance : Mercredi 15 avril 2009

18h00 à ARGENTON LES VALLEES 79 (salle des fêtes du quartier d'Argenton Château) - GRATUIT

Des séances seront également programmées en décembre 2009.

4. Interventions en milieu scolaire

Les élèves des collèges sont moins sollicités sur le territoire pour ce genre d'expérience artistique. Il a donc été proposé spontanément de travailler avec eux. Aussi les 3 collèges de l'Argentonnois vont participer au projet de résidence.

Des interventions en milieu scolaire vont être proposées aux collégiens tout au long des temps de résidence en Argentonnois. Les élèves de 5^{ème} (18 élèves par collège), volontaires pour ce projet, travailleront avec les artistes de la Compagnie, sur la danse hip-hop.

Objectifs généraux:

- Encourager le jeune à s'intégrer et à s'investir dans un groupe
- Canaliser l'énergie des jeunes dans un projet d'épanouissement personnel
- Transmettre les valeurs de tolérance et du respect d'autrui
- Développer l'esprit créatif
- Responsabiliser le jeune

1^{ère} séance : Lundi 16 février 2009 – 2^{ème} séance : Mardi 14 avril 2009 – 3^{ème} séance : Lundi 4 mai 2009 – 4^{ème} séance : Mardi 5 mai 2009

8h45-10h45 : Collège Blaise Pascal d'ARGENTON LES VALLEES

10h45-12h45 : Collège St Joseph d'ARGENTON LES VALLEES

14h00-16h00 : Collège Molière de BOUILLE LORETZ

Des séances seront également programmées en décembre.

Les écoles primaires se sont également investies dans ce projet. Les enfants, qui auront préalablement été informés de la présence de la Compagnie et auront travaillé en classe sur cette thématique, seront invités à une présentation de leur travail. Munis de leurs questions, les échanges se créeront aisément.

1^{ère} séance : Jeudi 19 février 2009 – 2^{ème} séance : Jeudi 16 avril 2009

14h00 à ARGENTON LES VALLEES 79 (salle des fêtes du quartier d'Argenton Château)

Des séances seront également programmées en décembre.

En décembre 2006, le conseil communautaire avait donné un avis favorable au projet de rénovation de la boulangerie de Saint Clémentin. La viabilité et l'utilité de ce projet sont avérées, au regard des conditions du règlement, pour l'octroi d'un fonds de concours au bénéfice de la Commune de Saint Clémentin maître d'ouvrage.

Les travaux sont terminés et la commune de Saint Clémentin sollicite le versement du fonds de concours. Ainsi, le montant des dépenses éligibles au fonds de concours pour ce projet s'élève à 101 407,80 €HT. Au regard des éléments techniques et financiers de l'opération et du règlement du fonds de concours, la commission économie s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 15 140,78 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

DECIDER

D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 15 140,78 € à la Commune de Saint Clémentin pour la rénovation de la boulangerie.

AUTORISER

Le président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision ;

Monsieur BONNIN précise que ce fonds de concours concerne la boulangerie et l'appartement attenant au local commercial, le logement étant nécessaire à la nature de l'activité. La commune est tenue de ne pas louer isolément ce logement du local commercial pendant 5 années, sous peine de restituer le fonds de concours.

2. FONDS DE CONCOURS - Octroi d'un fonds de concours à la Commune de Genneton

VU, la délibération du 26 septembre 2005 instituant le règlement du fonds de concours de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération modificative du 3 octobre 2006 modifiant la nature des dépenses éligibles ;

La commune de Genneton a réalisé la construction d'un centre multiservices pour la sauvegarde de son dernier bar tabac.

Ce commerce est l'un des derniers de la commune, avec celui de la boulangerie. C'est un lieu de vie indispensable pour le maintien du lien social à Genneton. Il permet aux anciens de se retrouver en journée. C'est également un lieu de rencontre pour les actifs de la commune et les associations locales qui y organisent des manifestations. Ce projet a fait suite à une enquête menée auprès des habitants de la commune, une réunion publique et une délibération du Conseil Municipal. De plus l'ancien local ne permettait pas à l'exploitante d'exercer dans de bonnes conditions son activité ni de développer de nouveaux services pour la population. Par exemple : il ne disposait pas de sanitaires pour la clientèle, l'électricité n'était pas aux normes et l'isolation défectueuse.

Le montant de cet investissement s'élève à 211 397,27 €HT (travaux + honoraires).

Il est proposé au Conseil Communautaire de

DECIDER d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 20 000 € à la Commune de Genneton pour le projet de multiservices.

AUTORISER le président à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision ;

Les membres du Conseil valident à l'unanimité les fonds de concours pour les communes de Genneton et St Clémentin

1. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR UNE ETUDE STRATEGIQUE ET FINANCIERE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le bureau communautaire, en sa séance du 11 juin 2008, a autorisé le président à lancer une consultation pour un audit de prospection financière et à signer le contrat de prestation en découlant.

Cette consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges reprenant les choix du bureau : rétrospective et prospective financière, impact des prises de compétences passées et éventuellement à venir, organisation territoriale sur l'argentonnais.

Au terme de cette consultation, le Cabinet Vincent AUBELLE Consultants serait retenu.

L'offre présentée répond en tous points au cahier des charges. Le montant de la prestation s'élève à 28 000 €HT.

L'étude se déroulera en deux phases, la première purement financière pouvant être réalisée au 31 mars 2009, la seconde pouvant fin juin 2009 au plus tard.

Pour information

VALLEE

En préambule, Monsieur Ferjou note que le projet de valorisation de la Vallée a pour but de travailler sur tout le territoire et non pas seulement sur la vallée en tant que telle, avec un travail pour relier tous les sites, faire connaître tout le territoire et de connecter les circuits de randonnées pédestres, cyclo, équestres....

1. ETUDE DE DEFINITION DU PLAN DE VALORISATION – PHASE 3

Véritable schéma de référence et outil de planification opérationnelle à court, moyen et long terme, ce plan de valorisation est organisé en quatre phases :

- 1. un diagnostic global avec la définition d'espaces d'intérêt collectif,
- 2. un diagnostic précis sur chaque espace déterminé,
- 3. un plan de valorisation et d'aménagement global avec choix des sites à aménager prioritairement,
- 4. un plan de communication du projet

La troisième phase de l'étude, celle qui propose un plan de valorisation et d'aménagement global se termine.

En conclusion de cette phase, sont proposés :

* le principe d'aménagement suivant :

un aménagement global qui présente :

- un Cœur
- des organes
- des itinéraires (liaisons entre les sites)
- des sites frontières (les sites positionnés aux frontières du « territoire » de la Vallée)

* la proposition de valorisation et d'aménagement avec une démarche scénographique des sites repérés comme priorité 1 et des sites appartenant à la CCA :

➤ **propositions de valorisation et d'aménagement avec une démarche scénographique des sites repérés comme priorité 1 et des sites CCA :**

A savoir :

Dans le cœur, c'est-à-dire l'unité centrale de la Vallée, située à Argenton les Vallées ;

les sites du Lac d'Hautibus, du Clos de l'Oncle Georges, de la Passerelle d'Auzay, les itinéraires connectant ces deux sites et le centre historique d'Argenton les Vallées, la place d'Argenton les Vallées avec la mise en place d'un totem et l'aménagement de la maison de la Vallée

Dans les entités organes :

- . le groupe de sites de Massais avec le point de pause du Moulin Vieux et un itinéraire à fleur d'eau,
- . le groupe de sites St Clémentin-Voultegon avec le site des Chapelles des Rosiers et St Ouen, le point de pause du Grand Pont de Voultegon et les itinéraires de liaison.

Dans les sites frontières :

- . la Passerelle des Planches à Argenton l'Eglise
- . le Pont de Preuil
- . la Chapelle de l'Hermitage

* la proposition de l'approfondissement de cette valorisation par la mise en œuvre d'une politique d'animation de la Vallée :

- **propositions d'animations de la Vallée, par la mise en place d'une manifestation fédératrice et par le soutien aux projets d'animation ayant pour objet ou thème la Vallée**

Cette étape de l'étude a été présentée en Comité technique et Comité de pilotage.

Il est proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER l'achèvement de la phase 3 de l'étude

VALIDER le principe d'aménagement retenu, à savoir l'aménagement par entités pour toucher l'ensemble de la Vallée tout en restant dans une cohérence d'ensemble : 1. le cœur de la Vallée ; 2. les organes ; 3. les sites frontières ; 4. les autres sites

AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires et les dépenses correspondantes à la mise en œuvre de cette décision.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité la phase 3 du plan valorisation de la Vallée

2. PRINCIPLE D'AMENAGEMENT DES SITES ET LANCEMENT DU PROJET POUR LES IERS AMENAGEMENTS

Afin de planifier les aménagements de valorisation de manière cohérente et structurée, il est proposé, dans le cadre du principe d'aménagement retenu :

- de proposer la **chronologie** d'aménagement de sites suivante :

- ① Le Cœur : Le Lac d'Hautibus, le Clos de l'Oncle Georges, le totem et les itinéraires
 - ② Un site organe : le site du Pont Vieux à Massais et l'itinéraire
 - ③ Un site organe : le Grand Pont de Voultegon et les Chapelles de St Clémentin et un site frontière : la Passerelle des Planches
 - ④ Un site frontière : Pont de Preuil et un site organe : itinéraires de St Clémentin-Voultegon
 - ⑤ Un site du cœur : la Passerelle d'Auzay
 - ⑥ Un site frontière : la Chapelle de l'Hermitage
- (cf carte annexée)

Attention, cette chronologie est proposée aujourd'hui car elle semble la plus judicieuse ; elle sera le principe d'organisation chronologique du travail d'aménagement. Cependant, en tant que fil conducteur et principe, elle sera susceptible d'évoluer en fonction du contexte général.

➤ de proposer des actions pour l'**animation de la Vallée**, avec :

- une manifestation fédératrice à mettre en place en s'appuyant sur les évènements existant déjà.
- la définition d'un programme de subventions complémentaires aux associations.

Afin de travailler en cohérence sur l'ensemble des sites, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage des aménagements soit menée par la Communauté de Communes.

Enfin, afin de passer à la phase opérationnelle du projet de valorisation de la Vallée, il est à présent souhaitable de lancer la phase de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des premiers sites.

Il est donc proposé de commencer par l'aménagement sur les sites suivants : pour le Cœur, Le Lac d'Hautibus, le Clos de l'Oncle Georges, le totem et les itinéraires ; pour le 1^{er} site organe, le site du Pont Vieux à Massais et l'itinéraire.

Ces éléments ont été présentés en Comité technique

Il est proposé au Conseil Communautaire de

VALIDER le principe de chronologie de valorisation des sites

VALIDER le principe d'organisation d'une animation du territoire grâce à ce projet de valorisation de la vallée

AUTORISER la Communauté de Communes à mener la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des sites concernés par le plan de valorisation de la vallée

AUTORISER le Président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des 1ers sites : le Cœur, avec le lac d'Hautibus, le Clos de l'Oncle Georges, le Totem de la Place d'Argenton les Vallées, les itinéraires ; puis, dans un second temps, le site du Pont Vieux à Massais et l'itinéraire

AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires et les dépenses correspondantes à la mise en œuvre de cette décision.

AUTORISER le Président à solliciter toutes les subventions et tous les financements possibles sur le programme d'animation, les études d'aménagement et les travaux

Monsieur PILOTEAU indique qu'il est favorable au projet, mais qu'il le trouve très ambitieux financièrement. Son inquiétude est la suivante : sera-t-il possible de faire machine arrière dans le cas où la communauté de communes ne pourra pas suivre financièrement ?

Monsieur le Président répond par la positive : seule la maîtrise d'œuvre va être lancée ; Le Conseil aura de nouveau à se prononcer pour lancer les opérations, en fonction des estimations de travaux faites par la maîtrise d'œuvre.

Les élus font remarquer qu'il sera souhaitable de communiquer sur des bases communes auprès des différents Conseils Municipaux, avant la mise en œuvre des aménagements

Les membres du Conseil valident à l'unanimité le principe d'aménagement des sites et lancement du projet pour les 1ers aménagements.

3.AVENANT DE DELAI – MISSION DU GROUPEMENT D'ETUDE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UN PLAN DE VALORISATION DE LA VALLEE DE L'ARGENTON

Avenant de délai du marché de prestations intellectuelles « Etude de définition d'un plan de valorisation pour la vallée de l'Argenton » avec le prestataire recruté initialement.

le marché initial attribué le 25 octobre 2007 au groupement d'étude dont le mandataire est le cabinet Paul ARENE.

La Communauté de Communes a lancé une étude de définition d'un plan de valorisation pour la vallée de l'Argenton en octobre 2007 pour une durée de 12 mois.

Suite à une interruption de la mission du fait des élections municipales de 2008, il est demandé de prolonger le délai de l'étude à 20 mois.

Il est proposé au Conseil Communautaire de,

APPROUVER la conclusion d'un avenant de délai au marché attribué le 25 octobre 2007 dans les conditions suivantes :

- la durée initiale est prorogée avec effet rétroactif du 26 octobre 2008 au 26 juin 2009.

AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Les membres du Conseil valident à l'unanimité l'avenant de délai

Prochain conseil communautaire le 1^{er} Avril 2009 à Etusson.

M. le Président conclut en remerciant les membres du conseil et clôt la séance à 22H30.